



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Soutien à la ruralité et à l'agriculture dans le Partenariat Afrique-UE

Question écrite n° 44490

### Texte de la question

M. Dominique Potier interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le soutien à la ruralité et à l'agriculture dans le partenariat Afrique-UE. Au lendemain de la décolonisation, l'Afrique et l'Union européenne se sont engagées dans plusieurs accords de coopération économique et commerciale. Dès 1962, la convention de Yaoundé est signée entre la Communauté économique européenne et les États africains et malgache, pour formaliser les relations liées au commerce, à l'aide et à la diplomatie entre les deux groupes de pays. En 1976 est signée la convention de Lomé, à laquelle se substituent en 2000 les accords de Cotonou, auxquels succède finalement l'Alliance Afrique-Europe à partir de 2018. Dans ce cadre, un accord post-Cotonou a été paraphé le 15 avril 2021 et poursuit son processus de ratification. Le sommet Union Africaine-Union européenne du 17 au 18 février 2022 doit permettre de cheminer vers la mise en œuvre de cet accord et donner l'opportunité aux dirigeants des deux continents de s'accorder sur une nouvelle stratégie Afrique-Europe. Après des siècles de colonisation, d'exploitation et de domination d'un continent sur l'autre, les relations Afrique-Europe doivent poursuivre leur long rééquilibrage. Aujourd'hui, l'Union européenne fait la promotion d'un partenariat d'égal à égal avec l'Afrique. À cette fin, elle a déjà fait sensiblement évoluer ses dispositifs de codéveloppement et promeut les dynamiques d'investissement en Afrique. La ruralité et l'agriculture se trouvent au centre des enjeux de développement de l'Afrique, dont l'avenir se place sous le signe d'un important essor démographique et d'une nécessaire adaptation aux changements climatiques. Trop longtemps abordées sous leurs seuls aspects techniques et commerciaux, la ruralité et l'agriculture doivent être placées au cœur du nouveau partenariat Afrique-Europe. L'Association des agriculteurs français et développement international (Afdi) fait part de leurs recommandations, qui s'inscrivent dans la réalisation des objectifs de développement durables (ODD) de l'Agenda 2030. En premier lieu, elle recommande d'investir massivement dans le développement rural. Un meilleur accès des ruraux africains aux infrastructures se traduirait par des conséquences heureuses en matière de création d'emplois, d'équilibres territoriaux et de sécurité alimentaire. À titre d'exemple, le manque d'infrastructures pour stocker et transporter des denrées périssables conduit à des pertes alimentaires significatives, de l'ordre de 50 % pour les fruits et légumes en zone subsaharienne. Les ODD de « faim zéro » et de « travail décent et croissance économiques » justifient la mise en œuvre d'un véritable plan de développement rural africain. Ensuite, elle recommande de faire des systèmes alimentaires durables une priorité. Pour ce faire, l'Europe doit soutenir le développement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des partenariats pluri-acteurs, mobilisant la société civile (ONG, organisations paysannes etc.), les entreprises et le secteur public, afin de garantir des partenariats économiques responsables entre l'Europe et l'Afrique. Elle appelle, en outre, à concevoir des aides publiques aux entreprises conditionnées à l'approvisionnement de celles-ci auprès d'agriculteurs familiaux africains. L'agriculture familiale est le premier pourvoyeur d'emploi en Afrique ; le nouveau partenariat Afrique-Europe doit être capable d'insérer les exploitations agricoles familiales dans des chaînes de valeur leur permettant d'améliorer leurs revenus, leur considération et leur donnant un rôle moteur dans les transformations des territoires ruraux. De plus, il faut attribuer davantage d'aide au développement aux organisations agricoles et rurales africaines. Le renouvellement du partenariat Afrique-Europe doit davantage considérer l'enjeu démocratique d'une meilleure implication des mouvements de la société civile, dont les organisations paysannes, dans la gouvernance des institutions nationales et supranationales, en vue d'un développement durable et inclusif. Enfin, l'Afdi appelle à la

création d'une plateforme afro-européenne de jeunes agriculteurs, entretenant une connaissance réciproque entre jeunes africains et européens grâce à des espaces de dialogue permanents autour d'un métier et d'un avenir afro-européen commun. À l'heure de l'ouverture du sommet Union Africaine-Union européenne et de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, il lui demande comment le Gouvernement projette de promouvoir la défense de la ruralité et de l'agriculture dans le nouveau partenariat Afrique-Europe.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Potier](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44490

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 février 2022](#), page 1106

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)